

Catherine Villar
Directrice Générale Adjointe DG IS
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 06 décembre 2021

Objet : Chantier de retrofit Cabine Business A350 34J

Madame la Directrice,

A horizon 2023, nous aurons dans la flotte Long-Courrier d'Air France 20 Airbus A350 en version 34J/28W/266Y.

Dans l'accord relatif au projet d'intégration des PNC Joon au sein d'Air France et aux mesures catégorielles PNC PNC Air France en date du 10 janvier 2019, il a été indiqué en chapitre 1. Intégration des A350 et des avions Joon dans la flotte Air France :

- Il est convenu que les A350 initialement commandés pour Joon intégreront la flotte Air France. Cependant à la date de signature de l'accord, une modification des configurations cabine des 6 premiers avions engendrerait un investissement trop important. De ce fait les parties signataires ont convenu que les 6 premiers A350 intégrés au sein de la flotte Air France le seront avec le LOPA (configuration avion) tel que prévu à l'origine pour leur intégration au sein de Joon. Le cas échéant si cela devait soulever des difficultés, le service pourra être adapté en conséquence en concertation avec les organisations syndicales représentatives du PNC signataires du présent accord.

Aujourd'hui, le service en Business est identique quel que soit le type avion, il n'y pas d'adaptation spécifique alors que l'office avant est ergonomiquement inadapté. Le seul remplacement des bouilloires par des boilers est bien insuffisant pour améliorer nos conditions de travail.

Par ailleurs, nombreux sont les clients qui se plaignent de l'accès restreint à la toilette en porte 1 ainsi qu'en porte 2.

En effet, il nous faut condamner l'accès à la toilette de la porte 1 à plusieurs reprises, sur demande des pilotes, pour des raisons de sûreté ou pour nous permettre d'effectuer un service sans être gênés dans un espace de travail exigü. En porte 2, les clients Premium ne se privent pas d'utiliser la toilette réservée « en théorie » aux clients Business. Il n'est pas raisonnable d'envisager de « poster » un PNC devant celle-ci pendant tout le vol pour « faire la police ».

Nous ne pouvons plus tolérer d'avoir à gérer ces difficultés pour les années à venir. Elles sont très négatives pour l'image d'Air France et source de conflits entre les PNC et les clients, qui doivent déjà exercer leur profession dans un environnement de travail dégradé.

En conséquence, nous vous demandons d'engager prioritairement un chantier de retrofit de la cabine « Business » de l'A350. Nous restons à votre disposition pour en discuter comme le prévoit le point 3 de l'avenant à l'ACG en date du 31/10/2019 : Pour les futurs avions ou pour **une modification significative** des configurations existantes, un groupe de travail (4 PNC par organisation syndicale représentative signataire) sera associé dès la phase de conception du projet.

Nous comprenons les difficultés financières que traversent l'entreprise mais nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'investissements indispensables pour assurer notre avenir, en cohérence avec les objectifs qui sont fixés par Anne Rigail et Ben Smith pour améliorer la satisfaction client et notre marge bénéficiaire.

Sans modifications, vous aurez alors à porter l'entière responsabilité d'un NPS dégradé sur cet avion en cabine Business face à une clientèle exigeante qui fera alors le choix de la concurrence.

Dans l'attente de votre retour sur ce sujet, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées



Alexandre DUBOC

Secrétaire de section UNSA PNC AF



Marc LAMURE

Secrétaire Général UNSA Aérien AF